



Saint-Marc sur Mer – Clos du Vigneau/Bollardière
Relevé de décisions de la 5^{ème} séance plénière – 26 mai 2016

18 participants, 6 excusés

I – avancement des groupes de travail et des actions en cours

Groupe de travail « Circulation, sécurité routière, stationnement » :

Le groupe de travail a fait des propositions pour améliorer le stationnement et la vitesse avenue de Saint-Nazaire, aux abords de la boulangerie, qui ont fait l'objet de scénarii par les services de la ville. Le projet retenu par le groupe de travail est la combinaison de plusieurs propositions :

- Stationnement sur chaussée des deux côtés de l'ave de Saint-Nazaire, en quinconce pour réduire les vitesses par un effet de rétrécissement de la voie circulée. La largeur de voirie sera identique à celle de l'avenue François Mitterrand.
- Sécurisation du passage piéton par une interdiction de stationner en amont et par un marquage au sol.
- Quelques places conservées à proximité de la boulangerie sur le trottoir en veillant à laisser les circulations libres pour les piétons et PMR
- Ligne blanche : pas de traçage au motif que rien de permettra de la faire respecter

Le stationnement réglementé dans le bourg de Saint-Marc sera mis en place cet été. Le Conseil de quartiers a proposé une réglementation du 15 juin au 15 septembre. Mais cette année, elle démarrera début juillet, après la réunion publique du projet « llot Mollé » du 22 juin où les habitants seront informés.

La question du dimanche a été abordée, mais on restera sur une réglementation du lundi au samedi tant que les moyens de vérification du stationnement réglementé le dimanche ne seront pas mis en place.

Les restaurateurs ont réagi à la vue de l'installation des horodateurs, Christophe Cotta se tient à leur disposition sur son temps de permanence.

Groupe de travail « Dynamisation de Saint-Marc, lieu de vie toute l'année » - 16 membres inscrits

Projet « Marchés nocturnes »

Rapporteurs : Patricia Michel et Eliane Lambert

Le groupe de travail souhaite mettre en place un marché nocturne estival à Saint-Marc, sur l'exemple de ceux de Kerhinet ou de Kercabellec à Mesquer.

La ville va signer une convention de partenariat avec les associations Terroirs 44 et le GAB 44 (Groupement des Agriculteurs Biologiques 44), pour la partie alimentaire et l'association structure pour la partie création artisanale.

Trois marchés nocturnes de produits bio et d'artisans créateurs locaux seront organisés avec l'Unité Gestion Halles et Marchés. Ils auront lieu les vendredis 22 juillet, 19 août et 9 septembre, de 18h à 22h à l'emplacement habituel du marché de Saint-Marc, rue Charcot.

Esprit du projet : créer des événements de convivialité et promouvoir le commerce local. L'offre de produits biologiques sera la spécificité de ces marchés.

Possibilité de dégustation sur place. Les membres du groupe de travail installeront et gèreront un coin repas sur la place de la Pajodière.

Des démonstrations de tango, un artiste qui mime Tati et Cézar et son orgue de barbarie animeront les marchés.

Les membres du groupe de travail rencontreront prochainement les commerçants de la rue Charcot pour les informer.

II – Présentation de l'accompagnement méthodologique pour le groupe de travail « Bien vivre ensemble » et du cabinet Fibre Canopée

Arrivés à mi-mandat (novembre 2014 / novembre 2017), chacun des 6 Conseils de quartiers a réalisé le projet d'un de ses 2 groupes de travail (ou est sur le point de le faire, entre mai et septembre 2016) alors que le second demeure à l'état d'idée ou n'a pas encore atteint la phase opérationnelle.

La Ville a donc souhaité faire appel à un prestataire extérieur expérimenté dans l'accompagnement des démarches participatives et de concertation avec les habitants pour suivre les 6 groupes de travail qui devront mener à bien leur projet d'ici novembre 2017.

Florence Mini et Myriam Masson du cabinet Fibre Canopée se sont présentées et ont expliqué leurs valeurs, leurs savoir-faire et leur mission d'accompagnement aux membres du Conseil de quartiers.

Celle-ci se déroulera entre mai et décembre 2016 et sera ponctuée de 3 ateliers (réunions du groupe de travail) :

- 1^{er} atelier, entre fin juin et la première semaine de juillet : préciser les objectifs de l'action ; faire émerger des axes de travail ; identifier les publics bénéficiaires et les personnes ressources ;
- 2^{ème} atelier, entre fin août et mi-septembre : décliner le projet en actions et étudier des exemples de ce qui existe ailleurs ;
- 3^{ème} atelier, début novembre : fixer la méthodologie de mise en œuvre du projet et son rétro-planning

La prochaine séance plénière, qui devrait se dérouler courant novembre, permettra de présenter à tous les membres du Conseil de quartiers, le projet finalisé.

L'accompagnement concernera donc le groupe « Bien vivre ensemble ».

Il s'est déjà réuni une fois pour réfléchir aux actions à mettre en place. Parmi les idées évoquées :

- Réfléchir sur les objectifs, l'utilisation et la gestion de la future salle située au rez-de-chaussée d'un bâtiment de logements au cœur de l'ilot Mollé
- Quelles actions mettre en place pour sensibiliser au bien vivre ensemble ?

Le premier atelier aura lieu **le mardi 5 juillet à 18h**, mairie annexe, salle A

D'ici là : fibresaintnazaire@gmail.com